



Le 8 mars 2022 :

EN ACTION DANS LES MANIFESTATIONS POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS CONTRE LE HARCÈLEMENT, LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES À TOUTES ET TOUS



La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle les salarié.e.s à se mobiliser et à s'emparer de la journée mondiale de luttes pour les droits des femmes, afin de porter les revendications et des propositions pour une société plus égalitaire, plus respectueuse et plus protectrice des personnes quelles que soient leurs origines, leurs genres et leurs orientations sexuelles. Les droits acquis du passé et leurs nécessaires évolutions ne seront que le fruit du combat qui doit se poursuivre pour les faire respecter et les améliorer. **La lutte pour les droits des femmes est aussi un combat d'hommes, c'est l'affaire de toutes et de tous ! Trop nombreux sont les lieux de travail où les femmes, les LGBT+ vivent encore diverses discriminations et violences inacceptables : discrimination à l'embauche, violences sexistes et sexuelles, freins à leur évolution professionnelle, harcèlements de la part de leur hiérarchie et/ou de leurs collègues,...etc.**

IL FAUT SE SAISIR DES DISPOSITIFS DÉJÀ EXISTANTS ET LES AMÉLIORER !

Depuis janvier 2019, dans toute entreprise et établissement privé employant au moins 250 salarié.e.s, l'employeur doit désigner **un.e référent.e harcèlement** chargé.e d'orienter, d'informer et d'accompagner les salarié.e.s en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et discriminatoires.

Dans la Fonction Publique, **le référent.e égalité** a été mis en place en novembre 2019, qui a pour mission l'information sur la politique d'égalité professionnelle menée par l'établissement, la réalisation de sensibilisation et de conseil



des personnels à l'égalité professionnelle, l'organisation et le suivi des formations sur ce thème et l'orientation des victimes d'actes ou de violences sexuelles, de harcèlements ou d'agissements sexistes ou de discriminations.

La CGT a des représentant.e.s dans les entreprises, les établissements qui peuvent accompagner les salarié.e.s, afin de faire respecter la loi et leurs droits, cela pour agir à leurs côtés contre les discriminations, le harcèlement, les violences et les inégalités de traitements au travail.

Le 8 Mars 2022 en action dans les établissements et dans la rue ! Il y urgence sociale à dénoncer l'inégalité et à condamner le harcèlement, la violence, le sexisme et toutes les discriminations sur son lieu de travail et dans la vie en général !



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :